Guide des travaux agricoles à forfait et de la location à court terme de matériel

J. Molenhuis

Fichetechnique

COMMANDE N° 10-050 AGDEX 825 JUILLET 2010 (IMPRIMÉ 10/2010)
(En remplacement de la fiche technique n° 07-020 du MAAARO, qui porte le même titre)

INTRODUCTION

La présente fiche technique donne aux exploitants agricoles et aux entrepreneurs en travaux agricoles les outils de prise de décision que voici pour les aider à gérer l'utilisation du matériel et de la main-d'œuvre de manière à atteindre leurs objectifs de production et de profit :

- Résultats de l'enquête sur les tarifs perçus en 2009 pour les travaux agricoles à forfait et la location à court terme de matériel;
- Formules pour calculer les tarifs des travaux agricoles à forfait et les tarifs de location à court terme de matériel;
- Facteurs à prévoir dans un contrat de travail à forfait.

Tableau 1. Solutions en matière d'utilisation du matériel

Solution	Avantages	Inconvénients
L'exploitant est propriétaire du matériel ou en dispose par crédit-bail pluriannuel	• Le matériel et le conducteur sont prêts et disponibles quand on en a besoin, surtout lorsqu'il s'agit de travaux pour lesquels les conditions météorologiques sont cruciales comme les semis, les pulvérisations et la récolte. Le rendement, la qualité du produit et le résultat d'exploitation dépendent directement de l'exécution de ces travaux au bon moment. • L'exploitant peut organiser librement ses travaux. • L'exploitant enrichit, par la pratique directe, ses connaissances relatives aux travaux. • Le risque d'importer des mauvaises herbes ou de compromettre la biosécurité est réduit.	• L'exploitation agricole peut ne pas être assez grande pour supporter les coûts de propriété et d'utilisation du matériel. • Le renouvellement du matériel peut ne pas être assez rapide pour suivre les progrès de la technologie. • L'exploitant peut ne pas être en mesure de fournir la main-d'œuvre au moment où le travail doit être fait. • L'exploitant doit maîtriser des compétences en gestion supplémentaires. • L'exploitant doit prendre à sa charge les réparations non couvertes par la garantie (s'il a acheté le matériel), ou qui sont prévues dans le contrat de crédit-bail.
L'exploitant agricole fait appel à un entrepreneur en travaux agricoles	• L'exploitant agricole profite d'un matériel plus moderne et plus efficace sans avoir à assumer la totalité des coûts de propriété/d'utilisation. • L'exploitant tire profit des compétences acquises par l'entrepreneur dans d'autres fermes. • L'entrepreneur se charge d'obtenir et de renouveler les certificats et autorisations nécessaires. • L'exploitant peut vaquer à d'autres tâches pendant que l'entrepreneur fournit le service. • L'exploitant n'assume pas les coûts directs de réparations et d'entretien.	• L'entrepreneur peut ne pas être libre au moment optimal, ce qui peut entraîner une baisse du rendement, de la qualité de la récolte et des produits d'exploitation. • L'exploitant agricole ne peut pas décider aussi librement du moment des travaux. • L'exploitant est à la merci de l'emploi du temps de l'entrepreneur en travaux agricoles. • Le risque d'importer des mauvaises herbes et de compromettre la biosécurité est accru.
L'exploitant loue le matériel pour une courte durée	• À condition que le matériel soit disponible chez le loueur, l'exploitant peut décider de faire les travaux au moment voulu. • L'exploitant peut jouir du matériel sans supporter la totalité des coûts de propriété et d'utilisation. • Le contrat de location détermine la façon dont les coûts de réparation et d'entretien sont pris en charge.	• La possibilité d'exécuter les travaux en temps voulu dépend de la disponibilité du matériel. • Le matériel que l'on veut louer peut ne pas être disponible parce que la demande est insuffisante durant l'année ou qu'elle est très forte pendant une courte saison d'utilisation.

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Ontario

En confiant à un entrepreneur le soin d'exécuter des travaux des champs et autres services, l'exploitant agricole peut se dispenser d'acheter le matériel et de faire lui-même le travail. Pour les besoins de la présente fiche, nous considérons que l'exploitant qui se procure du matériel par crédit-bail pluriannuel jouit de la même latitude que s'il l'achète. Pour plus de renseignements sur les contrats de crédit-bail à long terme, voir la fiche technique n° 09-036 du MAAARO, *Crédit-bail agricole*.

Pour la personne qui possède du matériel agricole, effectuer des travaux agricoles à forfait peut être soit la vocation principale de son entreprise, soit une activité d'appoint qui lui permet d'amortir les coûts de propriété du matériel sur une plus grande surface, soit un outil de marketing qui complète la vente d'intrants agricoles.

ENQUÊTE SUR LES TARIFS PERÇUS EN 2009 POUR LES TRAVAUX AGRICOLES À FORFAIT ET LA LOCATION À COURT TERME DE MATÉRIEL

Le tableau 8, *Enquête sur les tarifs perçus en 2009 pour les travaux agricoles à forfait* (p. 10-15), résume les résultats d'une enquête sur les tarifs perçus en 2009 par 275 entrepreneurs en travaux agricoles de l'Ontario qui étaient :

- des entrepreneurs en travaux agricoles à plein temps,
- des exploitants agricoles pour qui le travail à forfait est une importante source de revenu d'appoint,
- des exploitants qui exécutent occasionnellement des travaux agricoles chez leurs voisins,
- des fournisseurs de matériel agricole effectuant des travaux agricoles comme service aux agriculteurs.

Les tarifs demandés par les entrepreneurs comprennent les coûts du matériel, du carburant et de la main-d'œuvre (conducteur), mais non le coût du produit épandu.

L'enquête montre les tarifs pratiqués en 2009 dans différentes régions de l'Ontario; on ne doit se servir de ces tarifs qu'à titre indicatif quand on prend des décisions de gestion. Rien ne garantit que l'on rentrera dans ses frais si l'on opte pour un tarif « moyen ». Les entrepreneurs ont intérêt à calculer soigneusement tous les coûts et toutes leurs marges avant de fixer leurs prix. Voir la rubrique *Calcul des tarifs des travaux agricoles à forfait et des tarifs de location à court terme de matériel*, p. 3.

Les tableaux présentent des fourchettes de tarifs, car ceux-ci peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, dont :

- le type, la taille, l'âge du matériel,
- l'intensité de l'utilisation (nombre d'acres ou d'heures d'utilisation),
- la disponibilité du matériel dans la localité,
- la forme, la grandeur et la topographie du champ,
- les conditions de sol,
- les usages locaux.

Le tableau 9, *Enquête sur les tarifs perçus en 2009 pour la location à court terme de matériel*, (p. 16) résume deux sources de tarifs de location de tracteurs. Les tarifs indiqués pour la première source reposent sur les rapports fournis par 20 entreprises de travaux agricoles. Les tarifs indiqués pour la deuxième source, reproduits avec la permission de la société Iron Solutions, sont ceux qui figurent dans le guide *Iron Solutions' Eastern Canada Winter 2009 Official Guide*, une enquête sur les tarifs de location des tracteurs pratiqués en 2009 par les concessionnaires de matériel agricole de l'Est du Canada.

Détails de l'enquête

Les résultats sont fournis par province et à l'échelle de six régions. Ils ont été assortis, chaque fois que possible, du tarif provincial moyen en 2009. (La dernière enquête qui a été réalisée avant celle de 2009, l'a été en 2006.)

Tarifs moyens

Un tarif moyen est fourni chaque fois qu'au moins trois entrepreneurs ont répondu à l'enquête. Plus le nombre d'entrepreneurs ayant indiqué un tarif (« effectif » dans les tableaux) est élevé, plus les tarifs de l'enquête traduisent fidèlement ceux du marché.

Qu'est-ce que les percentiles et à quoi servent-ils?

Les percentiles servent à montrer l'étendue de la fourchette à l'intérieur de laquelle varient la plupart des tarifs. Par exemple, dans le sommaire provincial, le 15^{e} percentile pour le moissonnage-battage du maïs avec benne à grain est de 36 $/acre et le 85^{e} percentile, de 43 $/acre. Cela signifie que 15 % des entrepreneurs ayant répondu demandaient 36 $/acre ou moins et que 15 % demandaient plus de 43 $. Soixante-dix pour cent (85^{e}–15^{e} percentiles) des répondants demandaient entre 36 $ et 43 $/acre. Le tarif moyen était donc de 40 $/acre.

Régions d'enquête

Région 1	Chatham-Kent, Elgin, Essex, Lambton, Middlesex
Région 2	Brant, Haldimand, Hamilton, Niagara, Norfolk, Oxford
Région 3	Bruce, Dufferin, Grey, Halton, Huron, Peel, Perth, Simcoe, Waterloo, Wellington
Région 4	Durham, Haliburton, Hastings, Kawartha Lakes, Muskoka, Northumberland, Parry Sound, Peterborough, Prince Edward, York
Région 5	Frontenac, Lanark, Leeds-Grenville, Lennox-Addington, Ottawa, Prescott-Russell, Renfrew, Stormont-Dundas-Glengarry
Région 6	Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay, Timiskaming

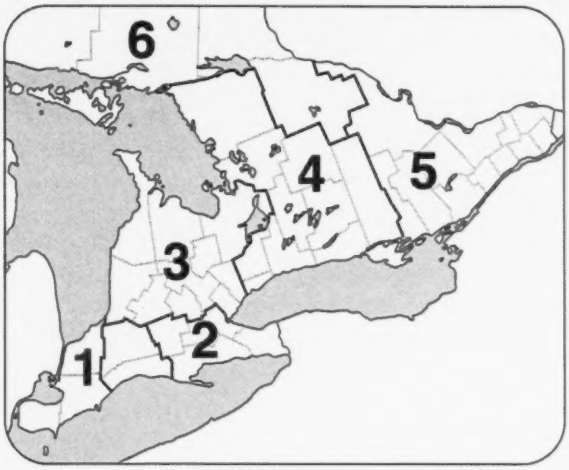

Figure 1. Régions d'enquête

CALCUL DES TARIFS DES TRAVAUX AGRICOLES À FORFAIT ET DES TARIFS DE LOCATION À COURT TERME DE MATÉRIEL

L'exploitant qui utilise son matériel sur ses terres et chez d'autres agriculteurs doit calculer ses coûts en fonction du total de la superficie travaillée et des heures d'utilisation.

Les exemples de calculs ci-après sont basés sur les prix observés sur le marché et les valeurs inscrites dans les tableaux 5, 6 et 7 de la présente fiche technique. La fiche technique n° 01-076 du MAAARO, *Comment calculer les coûts des machines agricoles*, fournit des renseignements complémentaires à ce sujet. En se rendant à la rubrique « Outils informatiques pour la gestion » de la page « Gestion des entreprises agricoles » du site Web du MAAARO à l'adresse www.ontario.ca/agroentreprise, on peut télécharger des versions des chiffriers suivants : *Calcul des tarifs de location à court terme de matériel* et *Calcul des tarifs des travaux agricoles à forfait.*

Tableau 2. Calcul des tarifs des travaux agricoles à forfait

	Unité motrice (Tracteur ou machine automotrice)			
	Coûts fixes annuels			
	Amortissement =	$\frac{\text{prix d'achat – valeur de reprise}}{\text{vie utile de la machine (années)}}$		
	Intérêt* =	$\frac{(\text{prix d'achat + valeur de reprise}) \times \text{taux d'intérêt annuel}}{2}$		
	Assurance et remisage =	prix d'achat x 1 ½ %		
	Total		**(A)**	
	Coûts d'utilisation annuels			
	Carburant et lubrifiants (tableau 7) =	(L/h x heures/an x coût du carburant/L x 1,15)		
	Réparations =	estimation faite à l'aide du tableau 6		
	Total		**(B)**	
+	**Matériel (instrument aratoire, machine mue par prise de force, autre)**			
	Coûts fixes annuels			
	Amortissement =	$\frac{\text{prix d'achat – valeur de reprise}}{\text{vie utile de la machine (années)}}$		
	Intérêt* =	$\frac{(\text{prix d'achat + valeur de reprise}) \times \text{taux d'intérêt annuel}}{2}$		
	Assurance et remisage =	prix d'achat x 1 ½ %		
	Total		**(C)**	
	Coûts d'utilisation annuels			
	Réparations =	estimation faite à l'aide du tableau 6		
	Total		**(D)**	
=	**Coûts annuels du matériel (A + B + C + D)**		**(E)**	
+	Marge bénéficiaire (rémunération de la gestion, frais d'administration) Marge suggérée : 15 % des coûts du matériel (E x 0,15)		**(F)**	
+	Rémunération du conducteur (entrepreneur ou employé salarié) – (on suggère de majorer de 15 % le nombre d'heures-machine pour les déplacements, les temps morts). Soit : nombre d'heures-machine x 1,15 x salaire horaire		**(G)**	
=	***Coûts totaux (E + F + G)***		**(H)**	
=	**Tarif par an**	$\frac{\text{H}}{\text{Surface totale par an}}$ **ou** $\frac{\text{H}}{\text{Heures totales}}$	**(I)**	**par acre ou par heure**

** Intérêt — L'intérêt annuel moyen qu'aurait rapporté le placement de l'argent (le vôtre et/ou celui du prêteur) qui est immobilisé dans la machine.*

Tableau 3. Calcul des tarifs de location à court terme de matériel

+	Coûts du matériel (valeur E dans le tableau 2 ci-dessus)				(E)	
–	Coût total du carburant et des lubrifiants (le cas échéant) (voir le tableau 2 ci-dessus)				(J)	
+	Marge bénéficiaire (rémunération de la gestion, frais d'administration) Marge suggérée : 15 % des coûts du matériel (E – J) x 0,15				(K)	
=	***Coûts totaux*** **(E – J + K)**				(L)	
=	**Tarif de location**	**L** **Surface totale par an**	**ou**	**L** **Heures totales par an**	(M)	**par acre ou par heure**

Remarque : Les loueurs peuvent appliquer des tarifs journaliers ou hebdomadaires minimums.

EXEMPLE 1. CALCUL DES TARIFS DES TRAVAUX AGRICOLES À FORFAIT

Dans l'exemple suivant, on calcule le tarif du moissonnage-battage effectué avec une machine équipée pour le maïs et le soya que l'on compte renouveler au bout de 5 ans.

Vie utile (années) = 5 Prix d'achat = 240 000 $ Valeur de reprise = 105 000 $ Taux d'intérêt = 5,0 %
Acres/an = 1 600 Heures/an = 200 Coût du carburant/L = 0,60 $
Acres de maïs/soya récoltés/heure = 8 Consommation moyenne de carburant (L/h) = 40

EXEMPLE 1. Calcul du tarif d'un travail à forfait

Unité motrice (tracteur ou machine automotrice)				
	Coûts fixes annuels			
	Amortissement =	$\frac{\text{Prix d'achat – valeur de reprise}}{\text{vie utile de la machine (années)}}$		27 000 $
	Intérêt =	$\frac{\text{(prix d'achat + valeur de reprise)} \times \text{taux d'intérêt annuel}}{2}$		8 625 $
	Assurance et remisage =	prix d'achat x 1 ½ %		3 600 $
	Coûts fixes totaux/an		**(A)**	**39 225 $**
	Coûts d'utilisation annuels			
	Carburant et lubrifiants =	(L/h x heures/an x coût du carburant/L x 1,15)		5 520 $
	Réparations =	estimation faite à l'aide du tableau 6		2 000 $
	Coûts d'utilisation totaux/an		**(B)**	**7 520 $**
+	**Matériel (instrument aratoire, machine mue par prise de force, autre)**			
	1. Coûts fixes annuels		**(C)**	0 $
	2. Coûts d'utilisation annuels		**(D)**	0 $
=	**Coûts annuels du matériel (A + B + C + D)**		**(E)**	**46 745 $**
+	Marge bénéficiaire (rémunération de la gestion, frais d'administration) - coûts du matériel Marge suggérée : 15 % des coûts du matériel (E x 0,15)		**(F)**	7 012 $
+	Rémunération du conducteur (entrepreneur ou salarié) - nombre d'heures-machine (on suggère de majorer de 15 % le nombre d'heures-machine pour les déplacements, les temps morts) (N^{bre} d'heures-machine x 1,15 x salaire horaire)		**(G)**	3 910 $
=	***Coûts totaux (E + F + G)***		**(H)**	**57 667 $**
=	**Tarif**	$\frac{\textbf{H}}{\textbf{Surface totale par an}}$ **ou** $\frac{\textbf{H}}{\textbf{Heures totales par an}}$	**(I)**	**36,04 $/acre ou 288,32 $/h**

Dans l'exemple ci-dessus, si l'entrepreneur utilise sa moissonneuse-batteuse pour récolter 1 600 acres au tarif de 36 $ de l'acre, il touche 7 000 $ (4,38 $/acre ou 35 $/heure-machine) pour sa gestion et 3 910 $ (2,44 $/acre ou 19,55 $/heure-machine) pour son travail. Il touche aussi 5 % sur les fonds propres qu'il a investis dans la machine.

Répercussions sur la trésorerie

L'exemple ci-dessus montre le calcul des coûts de la machine et de la rémunération de la gestion, du travail et du capital. Le total estimatif des coûts d'amortissement et d'intérêt est de 35 625 $ par an. Contrairement à l'amortissement qui se traduit par une écriture comptable, les remboursements de l'emprunt contracté pour acheter la machine entraînent des sorties de liquidités.

Le montant des remboursements du capital et des intérêts dépend du montant emprunté et ne correspond pas forcément aux chiffres utilisés dans l'exemple. On peut utiliser des montants moins élevés que dans l'exemple, mais cela entraînera une diminution des rémunérations : rémunération de la gestion, du travail et des capitaux propres investis dans la machine.

Le coût en capital de la machine (la valeur d'achat moins la valeur de reprise) et la superficie travaillée sont les deux facteurs dont dépendent le plus le tarif et, par conséquent, la rentabilité.

Le tableau 4 montre comment les coûts par acre doivent être rajustés en fonction de la superficie totale pour que la rémunération totale soit égale à celle des 1 600 acres utilisés dans l'exemple précédent.

Tableau 4. Coût par acre en fonction de la superficie

	1 200 acres	**1 600 acres**	**2 000 acres**
Coûts fixes du matériel	32,70 $	24,50 $	19,60 $
Coûts d'utilisation de la machine	5,00 $	4,60 $	4,40 $
Rémunération de la gestion	5,80 $	4,40 $	3,50 $
Rémunération du travail	2,50 $	2,50 $	2,50 $
Tarif total	**46,00 $**	**36,00 $**	**30,00 $**

EXEMPLE 2. CALCUL DES TARIFS DE LOCATION À COURT TERME DE MATÉRIEL

Dans l'exemple suivant, on calcule le tarif de location à court terme de la même moissonneuse-batteuse équipée pour le maïs et le soya qui a été utilisée dans l'exemple 1.

EXEMPLE 2. Calcul du tarif de location à court terme d'une moissonneuse-batteuse

+	Coûts du matériel (voir E dans l'exemple 1 ci-dessus)	**(E)**	46 745 $
–	Coût total du carburant et des lubrifiants (le cas échéant) (voir l'exemple 1, *Calcul du tarif d'un travail à forfait*)	**(J)**	– 5 520 $
+	Marge bénéficiaire (rémunération de la gestion, frais d'administration) Marge suggérée : 15 % des coûts du matériel diminués des coûts du carburant et des lubrifiants (E – J) x 0,15	**(K)**	+ 6 184 $
=	***Coûts totaux*** **(E – J + K)**	**(L)**	47 409 $
=	**Tarif de location** $\frac{\text{L}}{\text{Surface totale/an}}$ ou $\frac{\text{L}}{\text{Heures totales/an}}$	**(I)**	**29,63 $/acre ou 237,05 $/h**

Remarque : Les loueurs de matériel peuvent appliquer des tarifs journaliers ou hebdomadaires minimums.

Le tableau 5, *Valeur de reprise en pourcentage du prix d'achat,* et le tableau 6, *Coûts de réparation cumulatifs en pourcentage du prix d'achat,* contiennent les données utilisées dans les exemples de calculs.

Tableau 5. Valeur de reprise en pourcentage du prix d'achat

Fin d'année	Tracteurs									
	< 80 hp	80–149 hp	150+ hp	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7
1	60	68	67	74	49	56	65	47	61	69
2	54	61	59	62	44	50	60	44	54	62
3	50	57	54	54	40	46	56	42	49	56
4	46	53	49	48	37	42	53	40	45	52
5	43	49	45	43	35	39	50	39	42	48
6	41	46	42	38	32	37	48	38	39	45
7	38	44	39	34	30	34	46	36	36	42
8	36	41	36	31	28	32	44	35	34	40
9	34	39	34	28	27	30	42	34	31	37
10	33	37	32	25	25	28	40	33	30	35
11	31	35	30	23	24	27	39	32	28	33
12	29	33	28	20	23	25	38	32	26	31
13	28	32	26	18	21	24	36	31	24	29
14	27	30	24	17	20	22	35	30	23	28
15	25	29	23	15	19	21	34	29	22	26
16	24	28	21	13	18	20	33	29	20	25
17	23	26	20	12	17	19	32	28	19	24
18	22	25	19	10	16	18	30	27	18	22
19	21	24	18	9	16	17	29	27	17	21
20	20	23	17	8	15	16	29	26	16	20

Source : *American Society of Agricultural Engineers Standards,* American Society of Agricultural Engineers, 1999.

Groupe 1 : Moissonneuses-batteuses, récolteuses-hacheuses automotrices.
Groupe 2 : Andaineuses, faucheuses-conditionneuses, faucheuses rotatives, faucheuses-conditionneuses rotatives.
Groupe 3 : Récolteuses-hacheuses, ramasseuses-presses, élévateurs à balles, bols de broyage, vis sans fin, broyeurs mélangeurs, remorques à fourrage, broyeurs à rouleaux.
Groupe 4 : Semoirs en lignes, semoirs de précision, pulvérisateurs.
Groupe 5 : Charrues à socs, charrues chisels, cultivateurs, scarificateurs.
Groupe 6 : Pulvériseurs, déchaumeuses, herses, bineuses.
Groupe 7 : Épandeurs de fumier, machines diverses.

Tableau 6. Coûts de réparation cumulatifs en pourcentage du prix d'achat

Machine	25 % de VIE UTILE Heures et coûts cumulatifs	50 % de VIE UTILE Heures et coûts cumulatifs	75 % de VIE UTILE Heures et coûts cumulatifs	100 % DE VIE UTILE Heures et coûts cumulatifs
Tracteurs (2 roues motrices)	3 000 – 6,2 %	6 000 – 25,0 %	9 000 – 56,2 %	12 000 – 100 %
Tracteurs (4 roues motrices et à moteur central, 4 roues motrices)	4 000 – 4,8 %	8 000 – 19,2 %	12 000 – 43,2 %	16 000 – 80 %
Moissonneuses-batteuses automotrices	750 – 2,2 %	1 500 – 9,3 %	2 250 – 21,9 %	3 000 – 40 %
Semoirs en lignes, semoirs de précision	375 – 4,1 %	750 – 17,5 %	1 125 – 41,0 %	1 500 – 75 %
Charrues à socs	500 – 8,3 %	1 000 – 28,7 %	1 500 – 59,6 %	2 000 – 100 %
Pulvériseurs, herses à disques	500 – 5,5 %	1 000 – 18,0 %	1 500 – 35,9 %	2 000 – 60 %
Chisels	500 – 10,1 %	1 000 – 26,5 %	1 500 – 46,8 %	2 000 – 75 %
Cultivateurs	500 – 10,2 %	1 000 – 27,0 %	1 500 – 47,6 %	2 000 – 70 %
Faucheuses	500 – 14,2 %	1 000 – 46,2 %	1 500 – 92,0 %	2 000 – 150 %
Presses à petites balles carrées	500 – 6,6 %	1 000 – 23,0 %	1 500 – 47,7 %	2 000 – 80 %
Presses à grosses balles carrées	750 – 6,0 %	1 500 – 20,7 %	2 250 – 43,0 %	3 000 – 75 %
Presses à grosses balles rondes	375 – 7,4 %	750 – 25,9 %	1 125 – 53,6 %	1 500 – 90 %
Récolteuses-hacheuses automotrices	1 000 – 3,1 %	2 000 – 12,5 %	3 000 – 28,1 %	4 000 – 50 %
Râteaux faneurs	625 – 8,6 %	1 250 – 22,7 %	1 875 – 40,1 %	2 500 – 60 %

Source : *American Society of Agricultural Engineers Standards,* American Society of Agricultural Engineers, 1999.

EXEMPLE 3. Calcul des coûts de réparation cumulatifs

Coût d'une moissonneuse-batteuse neuve	240 000 $
Utilisation prévue	8 000 acres ou 200 heures par an sur 5 ans
Coûts de réparations cumulatifs (estimation) après 1 000 heures	4,2 % du prix d'achat (estimation faite d'après le tableau 6)
Coûts de réparation	Approx. 10 000 $ (240 000 $ x 4,2 %) sur 5 ans pour une moyenne de 2 000 $/an
Machine d'occasion	Pour calculer l'amortissement d'une machine d'occasion, on soustrait du prix réellement versé pour acheter la machine la valeur prévue de reprise ou de récupération et on divise le résultat par la durée d'utilisation prévue sur la ferme. Le pourcentage à allouer pour les réparations doit être augmenté en fonction de l'âge de la machine ou du nombre d'heures qu'elle a déjà effectué. Il faut s'attendre à dépenser plus que la normale pendant l'année qui suit l'achat d'une machine d'occasion à cause des réparations supplémentaires nécessaires pour remettre celle-ci en parfait état de marche.

Tableau 7. Besoins en rendement, en puissance et en carburant de certaines machines agricoles

	HP requis*	Acres/heure	Litres/acre	Litres/heure
Charrue à 4 socs de 18 po	75	2,8	4,5	12,5
Charrue à 6 socs de 18 po	130 MC4RM	4,2	5,1	21,6
Charrue à 8 socs de 18 po	160	5,6	4,7	26,5
Cultivateur de 12,5 pi	75	9,0	1,4	12,5
Cultivateur de 18 pi	105 MC4RM	13,0	1,3	17,4
Cultivateur de 37 pi	225	26,7	1,4	37,5
Charrue chisel de 11 pi	75	5,9	2,1	12,5
Charrue chisel de 15 pi	130 MC4RM	8,0	2,7	21,6
Pulvériseur tandem de 11 pi	60	6,4	1,5	9,9
Pulvériseur tandem de 15 pi	105 MC4RM	8,7	2,0	17,4
Semoir en lignes à 4 rangs de 36 po	40	5,6	1,2	6,8
Semoir en lignes à 6 rangs de 30 po	60	7,0	1,4	9,9
Semoir en lignes à 12 rangs de 30 po	105 MC4RM	14,0	1,2	17,4
Semoir combiné à 4 rangs de 36 po	60	5,1	1,9	9,9
Semoir combiné à 6 rangs de 30 po	75	6,4	2,0	12,5
Semoir combiné à 8 rangs de 30 po	105 MC4RM	8,5	2,1	17,4
Semoir à céréales de 25 pi	130 MC4RM	4,7	4,6	21,6
Semoir à céréales de 35 pi	160 MC4RM	14,9	1,8	26,5
Semoir de 12 pi à roues plombeuses	75	5,1	2,5	12,5
Semoir de 20 pi à roues plombeuses	130 MC4RM	8,5	2,5	21,6
Semoir (semis direct) de 15 pi	130 MC4RM	6,4	3,4	21,6
Semoir (semis direct) de 20 pi	160 MC4RM	8,5	3,1	26,5
Pulvérisateur de 30 pi	40	15,4	0,4	6,8
Pulvérisateur de 50 pi	60	25,6	0,4	9,9
Faucheuse-conditionneuse de 9 pi	40	4,4	1,6	6,8
Faucheuse-conditionneuse rotative de 9 pi	75	6,6	1,9	12,5
Presse à balles carrées	40	4,4	1,6	6,8
Presse à balles rondes de 1 000 lb	60	3,0	3,3	9,9
Presse à balles rondes de 1 500 lb	60	4,0	2,5	9,9
Presse à grosses balles carrées	130 MC4RM	16,3	1,3	21,6
Presse à balles rondes de 1 000 lb/enrubanneuse	60	3,0	3,3	9,9
Récolteuse-hacheuse à 2 rangs	105 MC4RM	1,4	12,5	17,4
Grosse ensileuse	60			9,9
Ramasseuse-égreneuse de maïs à 4 rangs de 30 po	190	2,8	11,4	31,8
Ramasseuse-égreneuse de maïs à 12 rangs de 30 po	275	7,6	6,0	45,9
Moissonneuse-batteuse à céréales de 20 pi	220	6,8	5,4	36,8
Moissonneuse-batteuse à céréales de 30 pi	275	10,2	4,5	45,9
Moissonneuse-batteuse à soya de 15 pi	220	4,5	8,2	36,8
Moissonneuse-batteuse à soya de 25 pi	275	7,4	6,2	45,9

*MC4RM = à moteur central et à quatre roues motrices.

Source : *American Society of Agricultural Engineers Standards*, American Society of Agricultural Engineers, 1999

FACTEURS À PRÉVOIR DANS UN CONTRAT DE TRAVAUX AGRICOLES À FORFAIT

La commande de travaux agricoles à un entrepreneur est une transaction commerciale dont les modalités devraient être fixées par écrit dans un contrat en bonne et due forme. Si l'on se contente d'une entente verbale, on s'expose davantage à voir des clauses mal interprétées lorsque survient un litige. Par le passé, les ententes écrites n'étaient pas monnaie courante, mais aujourd'hui, outre l'intérêt qu'elles présentent pour la bonne conduite des affaires, leur utilité n'est plus à démontrer à cause des contraintes croissantes en matière de plans de gestion des éléments nutritifs, d'assurance-qualité et de registres à tenir sur les mesures de protection de l'environnement. Les facteurs suivants sont à considérer dans un contrat écrit de travail à forfait.

Calendrier des travaux

Tout retard à entreprendre ou à mener à bien un travail agricole peut entraîner des pertes importantes. Pour faciliter la planification, le contrat de travail à forfait doit prévoir le calendrier des étapes et des conditions à observer par les deux parties, et préciser que ce calendrier s'applique sous réserve des conditions météorologiques et de la maturité de la culture.

Nature des travaux

Désigner avec précision les travaux qui devront être exécutés par chaque partie, de même que la machine, les matériaux et la main-d'œuvre que chacune devra fournir.

Tarifs

Stipuler le tarif par unité de superficie ou unité temporelle (heure, journée, semaine) de chacun des travaux qui sera exécuté, ou le montant forfaitaire global.

Gestion

L'entrepreneur et l'exploitant agricole doivent déclarer qu'ils s'engagent à respecter les pratiques agricoles appropriées et acceptées pour exécuter la partie des travaux qui leur incombe respectivement. Le contrat fournit l'occasion de définir clairement les rôles et les responsabilités respectives en matière de gestion et d'en favoriser la compréhension mutuelle, et de prévoir la manière de trancher les litiges éventuels.

Protection de l'environnement

Bien que la responsabilité des activités qui se déroulent sur des biens-fonds incombe en dernier ressort au propriétaire foncier, les autorités chargées de l'application des règlements peuvent mettre en cause aussi bien le propriétaire que l'agriculteur locataire (ou métayer) ou l'entrepreneur en cas d'atteintes à l'environnement. Chaque partie est tenue de comprendre ses obligations et ses responsabilités à l'égard de l'environnement. Lorsque le travail commandé à un entrepreneur est susceptible de poser un risque de déversement (par exemple l'épandage de fumier ou de produits antiparasitaires), il est important d'adopter au préalable le plan d'urgence à mettre en œuvre si ce risque se matérialise. Le plan doit décrire les mesures d'endiguement et de dépollution et nommer la partie autorisée à l'instituer ainsi que la partie responsable des frais de dépollution.

Modalités de paiement

Stipuler les modalités de paiement des travaux à forfait. Facturer le client dès l'achèvement de chaque travail, en indiquant le nombre d'unités (heures, acres, etc.) qui ont été effectuées, le tarif par unité, le montant total et la date à laquelle celui-ci doit être réglé.

Résiliation du contrat

Prévoir la durée minimale du préavis à accorder en cas de résiliation du contrat. Stipuler les sanctions ou indemnités imposées le cas échéant à la partie qui résilie le contrat ou qui ne respecte pas la période de préavis appropriée.

AUTRES POINTS À CONSIDÉRER

Assurance

L'entrepreneur en travaux agricoles peut ne pas être considéré de la même façon que l'exploitant agricole en matière d'assurance du matériel. Bien informer sa compagnie d'assurance du rôle qu'on entend jouer si l'on envisage de faire des travaux à forfait ou de louer son matériel.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)

L'entrepreneur en travaux agricoles a la responsabilité d'assurer ses employés auprès de la CSPAAT. L'entrepreneur qui s'est acquitté de cette responsabilité reçoit un « certificat de décharge », document dans lequel la CSPAAT déclare que l'entrepreneur est inscrit auprès de cet organisme et que son compte est en règle.

L'inscription auprès de la CSPAAT est facultative pour les personnes qui sont l'unique propriétaire de leur

entreprise, les membres d'une société de personnes, les exploitants indépendants et les dirigeants d'une société par actions (corporation).

Une attestation de statut d'exploitant indépendant (Independent Operator Ruling) est un document dans lequel la CSPAAT déclare que l'entrepreneur en travaux agricoles n'est pas considéré comme un employé de l'agriculteur client.

La CSPAAT a pour principe de considérer que, durant le temps où il exécute un travail à forfait chez un agriculteur client, le conducteur d'une machine agricole est un employé de l'agriculteur client, à moins que l'entrepreneur en travaux agricoles soit titulaire d'un certificat de décharge ou d'une attestation de statut d'exploitant indépendant.

Il est conseillé à l'agriculteur client de demander à l'entrepreneur en travaux agricoles, avant le début d'un travail, de lui présenter une copie du certificat de décharge ou de l'attestation de statut d'exploitant indépendant délivrée par la CSPAAT. L'entrepreneur qui ne possède aucun de ces deux documents doit indiquer sur sa facture la partie du tarif qui correspond aux frais de main-d'œuvre du conducteur de la machine, de manière à ce que l'agriculteur puisse payer à la CSPAAT les primes d'assurance qui s'y rapportent.

Pour plus d'information sur les responsabilités à l'égard de la CSPAAT, s'adresser directement à l'organisme au 1 888 259-4228.

Permis et certificats

L'entrepreneur en travaux agricoles doit, s'il y a lieu, obtenir et renouveler les certificats et les permis exigés par les règlements pour les machines et les personnes qui les conduisent pendant les travaux à forfait.

RÉSUMÉ

La commande de services à un entrepreneur en travaux agricoles continuera d'être une des solutions s'offrant aux exploitants agricoles pour gérer leurs coûts de matériel et leurs compétences techniques. Un contrat de travail à forfait clairement rédigé est un document précieux à la fois pour l'exploitant agricole et pour l'entrepreneur.

SOURCES CONSULTÉES

L'auteur tient à exprimer sa reconnaissance aux auteurs des publications suivantes pour l'avoir autorisé à s'appuyer sur leurs travaux afin d'élaborer certaines parties de la présente fiche :

Farm Machinery Custom and Rental Rate Guide 2000, Economics and Farm Management Section, Sustainable Production Branch, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan.

1999 Minnesota Farm Custom Rate Survey, Bill Lazarus, économiste vulgarisateur, Department of Applied Economics, University of Minnesota Extension Service.

Acquiring Farm Machinery Services: Ownership, Custom Hire, Rental, Leasing, 2001, William Edwards, économiste vulgarisateur, et Vernon M. Meyer, ingénieur-agronome vulgarisateur à la retraite, Iowa State University Extension.

Iron Solutions™ Eastern Canada Region Winter 2009 Official Guide, Dealer Edition.

L'auteur remercie également les entrepreneurs en travaux agricoles qui ont répondu à l'enquête sur les tarifs demandés en 2009.

La version anglaise de la présente fiche technique a été mise à jour par John Molenhuis, chargé de programme, Analyse des activités commerciales et des coûts de production, Division du développement économique, MAAARO, Brighton. Elle avait initialement été rédigée par Carl Fletcher, chargé de programme, Planification des activités stratégiques, Division du développement économique, MAAARO, Guelph.

La présente publication entend fournir des renseignements d'ordre général et non des conseils précis visant des situations particulières. Il est recommandé de demander le conseil d'un avocat pour rédiger un contrat de travail à forfait. Le gouvernement de l'Ontario n'assume aucune responsabilité à l'égard des personnes qui se baseraient sur la présente publication pour rédiger un contrat de travail à forfait ou établir des tarifs pour du travail à forfait et la location à court terme de matériel.

Les moyennes indiquées dans les tableaux correspondent simplement aux moyennes des tarifs demandés en 2009 en Ontario, tels qu'ils ont été déclarés par les entrepreneurs en travaux agricoles ontariens ayant participé à l'enquête. Les percentiles indiquent l'étendue des tarifs qui ont été demandés. Rien ne garantit que l'utilisation de ces moyennes permettra de couvrir les coûts du service offert. Avant d'établir des prix, s'assurer de tenir compte de tous les coûts en jeu et des rendements.

Tableau 8. Enquête sur les tarifs perçus en 2009 pour les travaux agricoles à forfait

TÂCHE			Province				Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5		Région 6	
	UNITÉ	Nbre	Moy. 2009	Percentile 2009 15e	Percentile 2009 85e	Moy. 2006	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009
TRAVAIL DU SOL																		
Charrue à socs	acre	96	24 $	20 $	30 $	22 $	21	24 $	14	24 $	37	23 $	8	29 $	13	27 $	3	26 $
	h	67	111 $	70 $	150 $	88 $	11	136 $	8	98 $	29	107 $	6	112 $	11	111 $		
Charrue chisel/ déchaumeuse	acre	74	20 $	17 $	24 $	18 $	15	21 $	17	20 $	30	19 $			8	26 $		
	h	42	160 $	91 $	215 $	129 $	9	182 $	9	201 $	15	144 $			5	134 $	3	120 $
Charrue à disques – labourage	acre	66	16 $	12 $	20 $	14 $	14	15 $	10	16 $	24	15 $	8	21 $	9	20 $		
	h	39	168 $	89 $	257 $	168 $	9	219 $	5	201 $	12	154 $	6	139 $	6	123 $		
Char. à d. – trav. sup. du sol	acre	50	14 $	10 $	17 $	13 $	11	14 $	11	14 $	17	13 $	5	14 $	5	15 $		
	h	29	185 $	104 $	248 $	148 $	7	183 $	6	197 $	10	184 $	3	213 $	3	143 $		
Cultivateur	acre	120	12 $	9 $	15 $	11 $	29	12 $	24	14 $	46	11 $	9	11 $	10	15 $		
	h	66	203 $	104 $	320 $	160 $	16	224 $	13	213 $	22	185 $	6	182 $	8	225 $		
Hersage	acre	9	8 $	6 $	10 $	6 $	3	11 $			5	7 $						
Travail profond/ sous-soleuse	acre	36	24 $	20 $	30 $	24 $	13	23 $	3	24 $	11	21 $			8	31 $		
	h	19	169 $	106 $	212 $	152 $	7	161 $			6	143 $			4	170 $		
Rouleau	acre	54	6 $	4 $	8 $	6 $	9	7 $	8	6 $	30	5 $	3	7 $	3	6 $		
	h	27	122 $	60 $	176 $	101 $	5	144 $	5	86 $	14	133 $						
Récolte en tiges	acre	15	15 $	12 $	18 $	13 $	7	14 $			4	15 $			3	15 $		
	h	6	139 $			109 $												
SEMIS																		
SOYA																		
Semoir en lignes standard																		
Interligne de 23 po ou moins	acre	58	19 $	15 $	23 $	19 $	15	18 $	10	20 $	20	19 $	6	21 $	6	22 $		
	h	29	234 $	91 $	432 $	197 $	9	242 $	5	250 $	9	241 $			4	213 $		
Interligne de 24 po ou plus	acre	8	19 $	16 $	22 $	19 $					5	17 $						
	h	3	170 $			213 $												
Travail minimum/ semis direct																		
Interligne de 23 po ou moins	acre	55	22 $	20 $	25 $	20 $	24	22 $	9	21 $	13	21 $	5	25 $	4	24 $		
	h	29	236 $	120 $	392 $	230 $	12	206 $	5	305 $	6	234 $	3	271 $	3	209 $		
Interligne de 24 po ou plus	acre	4	25 $															
Semoir de précision standard	acre	20	17 $	12 $	22 $	15 $	6	16 $			9	17 $			4	15 $		
	h	12	159 $	72 $	204 $	121 $	3	164 $			4	222 $			4	96 $		
Semis direct	acre	93	23 $	20 $	25 $	21 $	26	22 $	18	21 $	28	21 $	7	25 $	14	29 $		
	h	61	197 $	126 $	280 $	185 $	18	213 $	13	174 $	15	194 $	6	177 $	9	215 $		
Semoir pneum. sans engrais	acre	27	22 $	20 $	25 $	20 $	7	23 $	4	21 $	11	21 $			3	24 $		
	h	16	395 $	291 $	500 $	301 $	6	372 $			3	460 $			3	473 $		
Semoir pneum. avec engrais	acre	27	23 $	21 $	25 $	21 $	6	24 $	4	22 $	14	23 $						
	h	15	379 $	186 $	518 $	386 $	4	490 $			7	390 $						

Tableau 8. Enquête sur les tarifs perçus en 2009 pour les travaux agricoles à forfait (suite)

TÂCHE	UNITÉ	Province					Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5		Région 6	
		Nbre	Moy. 2009	Percentile 2009 15e	Percentile 2009 85e	Moy. 2006	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009
SEMIS																		
MAÏS																		
Semoir en lignes standard																		
Interligne de 23 po ou moins																		
avec engrais de démarrage	acre	34	19 $	15 $	22 $	17 $	10	20 $	6	20 $	12	17 $	3	24 $				
	h	21	214 $	98 $	320 $	202 $	7	219 $	3	288 $	6	133 $	3	337 $				
sans engrais de démarrage	acre	4	19 $			16 $												
Interligne de 24 po ou plus																		
avec engrais de démarrage	acre	75	19 $	16 $	22 $	17 $	20	20 $	15	19 $	28	18 $	3	20 $	9	19 $		
	h	46	209 $	104 $	364 $	172 $	9	200 $	9	218 $	18	221 $			9	177 $		
sans engrais de démarrage	acre	9	18 $	14 $	21 $	15 $	4	20 $										
	h	6	160 $			187 $	3	185 $										
Travail minimum/semis direct																		
Interligne de 23 po ou moins																		
avec engrais de démarrage	acre	9	23 $	19 $	25 $	21 $	3	21 $	3	22 $								
	h	6	214 $			255 $			3	242 $								
Interligne de 24 po ou plus																		
avec engrais de démarrage	acre	45	23 $	19 $	28 $	22 $	13	21 $	5	20 $	17	23 $	5	25 $	5	28 $		
	h	28	224 $	138 $	300 $	195 $	10	180 $	3	163 $	7	270 $	4	173 $	4	347 $		
sans engrais de démarrage	acre	9	25 $	20 $	31 $		4	23 $										
CÉRÉALES (AVOINE, ORGE, BLÉ)																		
Semoir standard																		
avec engrais de démarrage	acre	23	18 $	13 $	22 $	15 $			3	23 $	11	17 $			5	16 $		
	h	13	151 $	68 $	205 $	140 $					4	134 $			5	93 $		
sans engrais de démarrage	acre	13	16 $	12 $	20 $	16 $	3	17 $			4	14 $						
	h	7	128 $			73 $												
Semis direct																		
avec engrais de démarrage	acre	48	23 $	20 $	25 $	21 $	16	22 $	8	21 $	13	21 $	5	26 $	6	28 $		
	h	30	203 $	142 $	253 $	203 $	10	179 $	5	193 $	7	237 $	4	172 $	4	247 $		
sans engrais de démarrage	acre	26	23 $	19 $	28 $	20 $	7	21 $			8	21 $	4	24 $	5	30 $		
	h	13	186 $	137 $	221 $	189 $					3	168 $	3	193 $	4	226 $		
Semoir pneum. sans engrais	acre	14	21 $	20 $	24 $	18 $	3	24 $	3	21 $	6	21 $						
	h	7	375 $															
Semoir pneum. avec engrais	acre	27	23 $	21 $	25 $	20 $	5	23 $	5	22 $	13	22 $						
	h	13	390 $	260 $	500 $	334 $					6	447 $						
CULTURES FOURRAGÈRES																		
Semoir en lignes	acre	23	21 $	15 $	25 $	18 $	5	21 $	5	20 $	6	19 $			3	28 $		
	h	12	201 $	123 $	335 $	193 $			4	192 $								
Épandage centrifuge/VTT	acre	27	4 $	3 $	5 $	5 $	8	4 $	7	4 $	8	4 $	3	6 $				
	h	17	69 $	43 $	96 $	82 $	6	82 $	5	51 $	4	83 $						

Tableau 8. Enquête sur les tarifs perçus en 2009 pour les travaux agricoles à forfait (suite)

TÂCHE	UNITÉ	Province					Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5		Région 6	
		Nbre	Moy. 2009	Percentile 2009 15e	Percentile 2009 85e	Moy. 2006	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009
DÉSHERBAGE																		
HERBICIDE (excluant le coût de l'herbicide)																		
Pulvérisateur traîné	acre	48	9 $	8 $	10 $	8 $	13	9 $	8	9 $	14	8 $			10	9 $		
	h	28	298 $	175 $	449 $	265 $	6	358 $	4	223 $	9	323 $			6	331 $		
Pulvérisateur enjambeur automoteur	acre	68	9 $	8 $	10 $	8 $	17	9 $	8	9 $	26	9 $	10	11 $	3	10 $	4	8 $
	h	25	462 $	168 $	876 $	355 $	7	486 $	4	645 $	7	298 $	3	510 $	3	601 $		
Humectation par cordes	acre	4	5 $			7 $	3	4 $										
	h					224 $												
MÉCANIQUE																		
Sarclage des interlignes	acre	5	11 $			8 $	3	12 $										
	h	4	190 $			71 $												
Houe rotative	acre	6	8 $			6 $	3	9 $										
	h	3	193 $			128 $												
ÉPANDAGE D'ENGRAIS																		
Épandage d'engrais sec	acre	44	8 $	6 $	10 $	7 $	8	8 $	9	9 $	18	8 $			4	8 $	3	7 $
	h	17	261 $	123 $	444 $	173 $	4	163 $	4	435 $	5	240 $						
Location d'un semoir à engrais sec en vrac	acre	5	9 $															
	h	9	14 $	10 $	15 $	12 $					3	13 $						
Épandage d'engrais sec – bandes latérales	acre	3	12 $			14 $												
Épandage d'engrais anhydre	acre	9	14 $	12 $	17 $	14 $	6	15 $										
	h	7	189 $			235 $	4	196 $										
Épandage d'engr. liquide – sol	acre	13	9 $	9 $	10 $	8 $	5	9 $	3	9 $	4	9 $						
	h	7	476 $			245 $	4	524 $	3	413 $								
Épandage d'engrais liquide - bandes latérales	acre	12	11 $	8 $	12 $	8 $	3	11 $			3	10 $			3	11 $		
	h	5	205 $			87 $												
INSECTICIDE/FONGICIDE																		
Pulvérisateur à rampe	acre	8	10 $	9 $	11 $	8 $	4	10 $										
	h	5	321 $			307 $	3	363 $										

Tableau 8. Enquête sur les tarifs perçus en 2009 pour les travaux agricoles à forfait (suite)

TÂCHE	UNITÉ	Province					Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5		Région 6	
		Nbre	Moy. 2009	Percentile 2009 15e	Percentile 2009 85e	Moy. 2006	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009
MOISSONNAGE-BATTAGE																		
MAÏS																		
avec benne à grain	acre	86	40 $	36 $	43 $	37 $	23	38 $	10	41 $	34	40 $	9	39 $	10	43 $		
	h	48	347 $	215 $	468 $	256 $	15	344 $	5	372 $	14	369 $	5	303 $	9	328 $		
sans benne à grain	acre	93	39 $	35 $	42 $	38 $	27	40 $	20	40 $	22	39 $	7	39 $	14	41 $	3	32 $
	h	52	251 $	163 $	360 $	223 $	17	273 $	11	210 $	12	282 $	4	166 $	7	271 $		
SOYA																		
avec benne à grain	acre	75	39 $	35 $	42 $	36 $	25	37 $	10	40 $	25	40 $	7	39 $	8	42 $		
	h	42	454 $	244 $	630 $	339 $	15	474 $	5	460 $	11	533 $	4	298 $	7	375 $		
sans benne à grain	acre	115	39 $	35 $	42 $	37 $	35	37 $	22	39 $	32	39 $	8	39 $	15	41 $	3	32 $
	h	64	343 $	200 $	480 $	301 $	22	357 $	14	276 $	14	366 $	5	229 $	8	477 $		
CÉRÉALES																		
avec benne à grain	acre	67	38 $	35 $	40 $	35 $	22	37 $	8	39 $	25	38 $	7	38 $	5	41 $		
	h	37	394 $	233 $	566 $	271 $	13	434 $	3	253 $	13	433 $	4	293 $	4	345 $		
sans benne à grain	acre	104	38 $	34 $	41 $	36 $	27	38 $	19	38 $	30	38 $	7	38 $	16	42 $	5	32 $
	h	54	266 $	160 $	400 $	238 $	14	264 $	13	226 $	12	271 $	5	229 $	7	408 $	3	153 $
CANOLA																		
avec benne à grain	acre	8	41 $	40 $	45 $	36 $	3	42 $			4	39 $						
	h	3	512 $			294 $												
sans benne à grain	acre	6	38 $			34 $												
	h	4	308 $															
BENNE À GRAIN SEULE																		
	acre	19	5 $	3 $	6 $	5 $	4	4 $	4	5 $	8	4 $						
	h	7	84 $			63 $					4	84 $						
RÉCOLTE D'AUTRES CULTURES																		
Andainage	acre	13	15 $	12 $	17 $	13 $					10	14 $						
	h	9	101 $	80 $	94 $	98 $												
MAÏS GRAIN HUMIDE																		
Moissonnage-battage	acre	9	46 $	40 $	45 $	45 $	3	42 $										
	h	5	310 $			336 $												
Moissonnage-battage et transport jusqu'au silo	acre	11	51 $	43 $	64 $	41 $	3	45 $							3	50 $		
	h	4	475 $			306 $												
HARICOTS COMESTIBLES																		
Arrach. des haricots + andain.	acre	5	24 $			29 $	4	26 $										
	h	4	236 $				3	207 $										
Récolte avec moissonneuse-batteuse à céréales standard	acre	26	43 $	40 $	45 $	39 $	7	42 $			15	42 $						
	h	11	450 $	200 $	690 $	267 $	5	444 $			5	475 $						
Récolte avec moissonneuse-batteuse de type Bob/Lilliston	acre	4	50 $			56 $	4	50 $										
	h	3	267 $				3	267 $										

Tableau 8. Enquête sur les tarifs perçus en 2009 pour les travaux agricoles à forfait (suite)

TÂCHE		UNITÉ	Province					Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5		Région 6	
			Nbre	Moy. 2009	Percentile 2009 15e	Percentile 2009 85e	Moy. 2006	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009
TRANSPORT																			
Céréales et oléagineux	boisseau		10	0,16 $	0,13 $	0,15 $	0,15 $	8	0,17 $										
	tonne		84	8 $	6 $	11 $	7 $	15	7 $	16	9 $	33	7 $	11	11 $	7	10 $		
	tonne imp.		27	8 $	6 $	10 $	7 $	4	7 $	10	8 $	9	7 $			3	10 $		
RÉCOLTE DES FOURRAGES																			
FOIN																			
Andainage/ conditionnement	acre		56	17 $	14 $	20 $	15 $	8	19 $	7	18 $	25	16 $	7	17 $	7	14 $		
	h		34	137 $	84 $	171 $	96 $	3	170 $	3	143 $	15	153 $	3	148 $	7	98 $	3	93 $
Râtelage	acre		27	8 $	6 $	10 $	6 $	3	7 $	6	7 $	10	7 $	4	$9	4	8 $		
	h		18	80 $	47 $	109 $	52 $					8	79 $			4	71 $		
Confection des petites balles carrées et ramassage	balle		25	0,76 $	0,49 $	1,08 $	0,73 $	3	0,58 $	4	0,68 $	12	0,63 $	4	1,04 $				
Confection de grosses balles carrées	pi		30	1,24 $	1,00 $	1,35 $	1,12 $			4	1,25 $	14	1,26 $	3	$1,49	6	1,17 $		
Confection de grosses balles rondes de moins de 1 000 lb	balle		44	7 $	6 $	8 $	7 $	5	8 $	6	9 $	21	7 $	5	8 $	6	6 $		
Confection de grosses balles rondes de plus de 1 000 lb	balle		19	8 $	7 $	10 $	7 $	5	9 $			5	8 $			4	$8		
Fauchage et confection de grosses balles rondes	balle		5	12 $												3	$14		
ENRUBANNAGE																			
Individuel – sans plastique	balle						8 $												
Boudin – sans plastique	balle		5	3 $			3 $												
Boudin – avec plastique	balle		3	5 $			7 $												

Tableau 8. Enquête sur les tarifs perçus en 2009 pour les travaux agricoles à forfait (suite)

TÂCHE	UNITÉ	Province					Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5		Région 6	
		Nbre	Moy. 2009	Percentile 2009 15e	Percentile 2009 85e	Moy. 2006	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009
PAILLE																		
Confection de grosses balles carrées	pi	4	1,51 $			1,09 $												
Confection de grosses balles rondes	balle	6	8 $			7 $					3	7 $						
Confection de grosses balles rondes et filets	balle	6	8 $			8 $			4	8 $								
FOIN MI-FANÉ																		
Récolt. mue par prise de force																		
Fauchage seulement	h	10	169 $	127 $	213 $	165 $					6	168 $						
Fauchage, ramassage, compactage, soufflage	acre					73 $												
	h					208 $												
Récolteuse automotrice																		
Fauchage seulement	acre					42 $												
	h	12	296 $	209 $	368 $	235 $			3	266 $	4	336 $						
Fauchage, ramassage, compactage, soufflage	h	8	517 $	404 $	597 $	320 $					3	527 $						
ENSILAGE DE MAÏS																		
Récolteuse mue par prise de force																		
Fauchage seulement	acre	4	69 $															
	h	15	169 $	103 $	219 $	172 $	3	182 $			9	177 $						
Fauchage, ramassage, compactage, soufflage	acre					88 $												
	h	7	228 $			209 $	3	197 $			3	177 $						
Récolteuse automotrice																		
Fauchage seulement	acre					72 $												
	h	5	257 $			343 $			3	285 $								
Fauchage, ramassage, compactage, soufflage	acre					70 $												
	h	4	561 $			175 $												
Récolteuse automotrice avec appareil de transformation des grains																		
Fauchage seulement	acre	4	159 $			64 $												
	h	7	331 $								4	341 $						
Fauchage, ramassage, compactage, soufflage	acre	3	350 $			100 $												
	h																	
MANUTENTION DES FUMIERS																		
FUMIER COMPLET (SOLIDE)																		
Chargement seulement	h	25	67 $	50 $	85 $	70 $	4	66 $	3	60 $	11	58 $	3	78 $	4	90 $		
Épandage seulement	h	19	93 $	64 $	136 $	93 $	5	72 $			7	104 $			3	127 $		
Chargement et épandage	h	14	127 $	79 $	190 $	108 $					5	119 $			4	145 $		
LISIER (FUMIER LIQUIDE)																		
Aspersion par canon 1 000 gal		3	7 $			9 $												
Citerne – épandage seulement 1 000 gal		3	9 $															
Citerne – épandage seulement	h	11	127 $	90 $	150 $						5	151 $						
Citerne – épandage et enfouissement	h	3	195 $															
Citerne – injection par couteau	h	4	164 $															
Transport par camion	h	5	109 $															
DIVERS																		
Déneigement – chasse-neige	h	13	82 $	64 $	104 $		4	58 $			4	96 $						
Déneigement – souffleuse	h	61	90 $	60 $	120 $	79 $	9	76 $	5	112 $	33	89 $	4	106 $	9	88 $		

Tableau 9. Enquête sur les tarifs perçus en 2009 pour la location à court terme de matériel

TÂCHE	UNITÉ	Province					Région 1		Région 2		Région 3		Région 4		Région 5		Région 6	
		Nbre	Moy. 2009	Percentile 2009 15e	Percentile 2009 85e	Moy. 2006	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009	Nbre	Moy. 2009
LOCATION DE TRACTEURS																		
Conducteur	h	14	51 $	20 $	71 $	56 $	3	32 $			6	53 $			3	65 $		
	hp/h	7	0,30 $								3	0,32 $						

Guide des tarifs suggérés par « Iron Solution » pour l'Est du Canada en hiver	Unité	2009	2006
Tracteur utilitaire de moins de 100 hp sans cabine	hp/h	0,24 $	0,24 $
Tract. utilit. avec cabine, 2 roues motrices	hp/h	0,26 $	0,26 $
Tract. utilit. avec cabine, transm. mécanique, 4 roues motrices	hp/h	0,29 $	0,29 $
Tract. avec cab. pour cult. en lignes, 2 roues mot.	hp/h	0,29 $	0,29 $
Tract. avec cab. pour cult. en lignes, transm. mécanique, 4 roues motr.	hp/h	0,31 $	0,32 $
Tract. à 4 roues motrices, pneus doubles	hp/h	0,31 $	0,32 $
Frais pour options – tracteurs			
Pneus doubles	hp/h		0,03 $
Chargeur	hp/h	0,06 $	0,07 $

Centre d'information agricole :
1 877 424-1300
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
Bureau régional du Nord de l'Ontario :
1 800 461-6132

www.ontario.ca/maaaro

POD
ISSN 1198-7138
Also available in English
(Order No. 10-049)